

## Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs (SYDED) - Modification des statuts

**Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :** Le Comité Syndical du SYDED du 24 juin 2008 a validé des modifications statutaires portant sur l'intégration et le retrait de collectivités adhérentes.

Ces modifications portent sur l'adhésion des Communautés de Communes du Pays Baumois, de Saint-Hippolyte et du Vallon de Sancey ainsi que sur le retrait du Syndicat d'Electrification de Baume-Sud.

Ainsi, et selon les dispositions des délibérations des 12 juillet 2001, 17 décembre 2002, 22 juin 2004 et 27 juin 2007 intégrant les diverses évolutions des structures intercommunales représentant les communes du Doubs au SYDED, il convient également de valider la liste mise à jour de ces collectivités adhérentes.

Aussi, conformément à l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications statutaires doivent faire l'objet d'une délibération de chaque collectivité adhérente du SYDED, intégrant les dispositions ci-dessous :

### ARTICLE 1 - COMPOSITION ET DENOMINATION

Le syndicat mixte dénommé «Syndicat mixte d'énergies du Doubs», désigné ci-après par «SYDED» est composé de :

- ▶ Ville de **Besançon**,
- ▶ Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (**CAPM**),
- ▶ Communauté de Communes **Altitude 800**,
- ▶ Communauté de Communes **Amancey-Loue-Lison**,
- ▶ Communauté de Communes du **Pays Baumois**
- ▶ Communauté de Communes entre **Dessoubre et Barbèche**,
- ▶ Communauté de Communes du Val de la **Dame Blanche**,
- ▶ Communauté de Communes **Frasne-Val du Drugeon**,
- ▶ Communauté de Communes des **Hauts du Doubs**,
- ▶ Communauté de Communes des **Isles du Doubs**,
- ▶ Communauté de Communes du **Plateau Maïchois**,
- ▶ Communauté de Communes du Canton de **Montbenoît**,
- ▶ Communauté de Communes du Val de **Morteau**,
- ▶ Communauté de Communes du Pays d'**Ornans**,
- ▶ Communauté de Communes du Pays de **Pierrefontaine-Vercel**,
- ▶ Communauté de Communes du Canton de **Quingey**,
- ▶ Communauté de Communes du Pays de **Rougemont**,
- ▶ Communauté de Communes de la Vallée du **Rupt**,
- ▶ Communauté de Communes du **Russey**,
- ▶ Communauté de Communes des **Premiers Sapins**,
- ▶ Communauté de Communes de **St-Hippolyte**
- ▶ Communauté de Communes des **Trois Cantons**
- ▶ Communauté de Communes de **Vaite-Aigremont**,
- ▶ Communauté de Communes du **Vallon de Sancey**

- ▶ Communauté de Communes de la **Bussière**,
- ▶ Groupement Intercommunal pour le Développement et l'Environnement «entre Dessoubre et Doubs» (**GIDE**)
- ▶ SIVOM de **Boussières**,
- ▶ Syndicat intercommunal du Canton d'**Audeux**,
- ▶ Syndicat d'Electricité de l'Agglomération Bisontine (**SEAB**),
- ▶ Syndicat d'étude et d'aménagement de **Besançon-Sud Plateau**,
- ▶ Syndicat du pays du **Lomont**,
- ▶ Syndicat d'électricité de **Pontarlier**,
- ▶ Syndicat pour le développement des communes du pays de **Clerval et Sancey**.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette modification des statuts.

M. CYPRIANI, M. LEUBA, Mme WEINMAN, Mme S. JEANNIN, Mme BRANGET n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.*